

# Guide de l'étudiant



**BACCALaurÉAT EN  
ENSEIGNEMENT DE  
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À  
LA SANTÉ**

---

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

**Conception graphique et mise en page :** Bettina Akoakou

# Bienvenue à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale des enseignants pour:

- ✍ l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- ✍ l'enseignement en adaptation scolaire;
- ✍ l'enseignement des disciplines du secondaire;
- ✍ l'enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- ✍ l'enseignement du français langue seconde;
- ✍ le microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;
- ✍ la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire.

Pour tous ces programmes, nous profitons de la collaboration des trois départements de didactique (DID), d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) et de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). Divers départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé profite également d'une importante contribution de l'école de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (EKSAP).

Chaque année, le CFIM accueille plus de 2000 étudiants. Ce guide a pour objectif de vous renseigner le mieux possible sur votre programme, la Faculté des sciences de l'éducation, ses services et son personnel, les règles de fonctionnement et les autres services universitaires.

Ce guide cherche à répondre aux questions les plus habituelles qu'un étudiant se pose à propos de ses études, mais il ne remplacera jamais le contact avec les personnes responsables de votre formation, dont vous trouverez ici les coordonnées.

Au nom de toutes ces personnes, nous souhaitons que les études qui feront de vous un enseignant répondent à vos besoins et comblent vos attentes.

**Josianne Robert, Ph. D.**

Vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle

**Nathalie Beaulac, Ph. D. (c)**

Professeure invitée

Responsable du programme de baccalauréat en éducation physique et à la santé

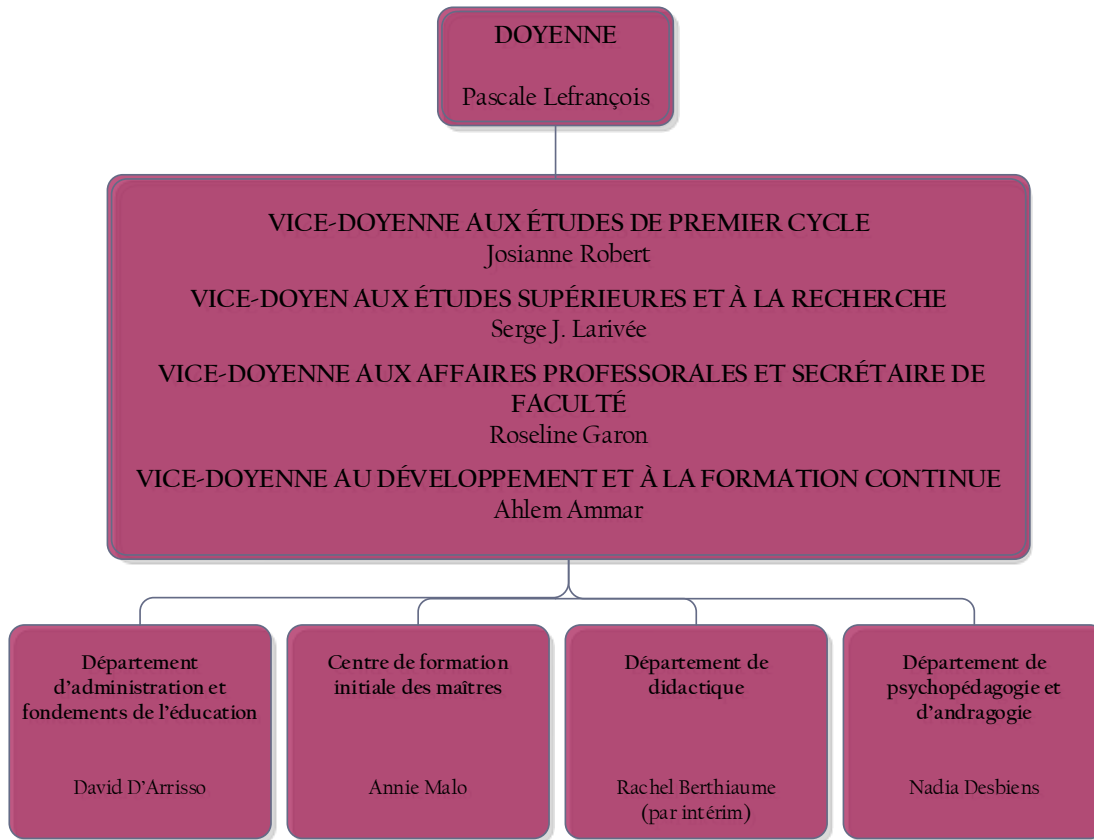
## TABLE DES MATIERES

---

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1     | Organigramme de la Faculté.....  | 5  |
| 2     | Le personnel du CFIM .....   | 6  |
| 3     | Le programme.....  | 8  |
| 3.1   | Structure du programme.....  | 9  |
| 3.2   | Cheminement de l'étudiant .....  | 11 |
| 3.3   | Stages du B. en enseignement de l'éducation physique et à la santé .....         | 13 |
| 4     | Dispositions particulières.....  | 14 |
| 4.1   | Calendrier facultaire.....   | 14 |
| 4.2   | Annulation et abandon de cours.....  | 15 |
| 4.2.1 | Annulation ou modification .....   | 15 |
| 4.2.2 | Abandon (avec frais) .....   | 15 |
| 4.3   | Exigences linguistiques.....   | 15 |
| 4.3.1 | Français écrit .....   | 16 |
| 4.3.2 | Certification québécoise des futurs enseignants.....                             | 16 |
| 4.3.3 | Notes finales et fautes de français.....   | 17 |
| 4.3.4 | Français oral .....  | 17 |
| 4.3.5 | Personne-ressource à la faculté.....   | 18 |
| 4.3.6 | Quelques références pour l'étude et la correction du français oral et écrit..... | 18 |
| 4.4   | Système de notation .....  | 19 |
| 4.5   | ÉducatUM – Suivi des compétences des étudiants.....                              | 21 |
| 4.6   | Mise en page pour la remise des travaux .....                                    | 22 |
| 4.7   | Récupération des travaux.....  | 23 |
| 4.8   | UNIP et adresse courriel institutionnelle .....                                  | 24 |
| 4.8.1 | UNIP .....   | 24 |
| 4.8.2 | Courriel institutionnel infonuagique .....                                       | 24 |
| 4.9   | Placement des étudiants en stage .....   | 25 |
| 4.9.1 | Le contexte.....   | 25 |
| 4.9.2 | Les conditions.....  | 25 |
| 4.9.3 | L'échéancier .....   | 25 |
| 4.9.4 | Non-respect des conditions et de l'échéancier.....                               | 26 |
| 4.10  | Séjour d'études à l'étranger .....   | 26 |

|            |  |    |
|------------|--|----|
| 4.10.1     | Séjour individuel .....  | 26 |
| 4.10.2     | Conditions de participation.....                               | 26 |
| 4.11       | Études de 2 <sup>e</sup> cycle.....                            | 27 |
| 4.12       | Demandes d'équivalence ou d'exemption.....                     | 27 |
| 5          | Règles de fonctionnement et éthique .....                      | 29 |
| 5.1        | Attitude en classe .....                                       | 29 |
| 5.2        | Présence aux cours.....  | 30 |
| 5.3        | Absence aux évaluations .....                                  | 31 |
| 5.4        | Vérification et révision de l'évaluation .....                 | 31 |
| 5.5        | Plagiat.....   | 31 |
| 5.6        | Antécédents judiciaires .....                                  | 32 |
| 5.7        | Commentaires et plaintes .....                                 | 32 |
| 5.7.1      | Dans le cadre d'un cours .....                                 | 33 |
| 5.7.2      | Dans le cadre d'un stage .....                                 | 33 |
| 5.7.3      | Dans le cadre d'un service offert par le CFIM .....            | 33 |
| 5.8        | L'évaluation de l'enseignement et la rétroaction d'étape ..... | 34 |
| 6          | Services .....   | 36 |
| 6.1        | Trouver un emploi.....   | 36 |
| 6.2        | Services offerts au pavillon Marie-Victorin .....              | 36 |
| 6.3        | Services offerts ailleurs sur le campus .....                  | 38 |
| APPENDICES | .....  | 40 |
|            | Liste d'associations et de publications.....                   | 40 |
|            | Carte du campus .....  | 42 |

# 1 ORGANIGRAMME DE LA FACULTÉ



## LA MISSION DE LA FACULTÉ

- ✍ Former des professionnels autonomes, aptes à relever les défis contemporains de l'éducation et de la formation.
- ✍ Assurer l'enrichissement des compétences des professionnels en exercice.
- ✍ Contribuer, par une recherche de pointe, au développement des connaissances en éducation et à l'amélioration de la qualité des pratiques.
- ✍ Jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie et ailleurs dans le monde.

Le CFIM est une entité distincte des départements. Son mandat est de gérer les programmes de formation initiale des maîtres et d'y dispenser des stages. Les départements, pour leur part, sont responsables de l'élaboration des cours offerts dans les programmes de la Faculté des sciences de l'éducation.

La Faculté compte plus de 70 professeurs et plus de 250 chargés de cours et superviseurs de stages complètent le personnel enseignant de la Faculté. Quant au personnel de soutien et administratif, il comprend au total 41 personnes.

Information sur les programmes : [permisdenseigner@scedu.umontreal.ca](mailto:permisdenseigner@scedu.umontreal.ca)

Site de la Faculté des sciences de l'éducation : <http://fse.umontreal.ca>

## 2 LE PERSONNEL DU CFIM

Au cours des prochaines années, de nombreuses personnes vous aideront à mener à bien vos études. Voici leur nom, leur titre, leurs fonctions ainsi que leurs coordonnées.

| Titre et fonction  | Coordonnées  |
|--|--|
| <p><b>VICE-DOYENNE AUX ÉTUDES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE</b></p> <p>Est responsable de la mise à jour et de l'agrément des programmes de formation, de l'application du règlement pédagogique, de l'animation pédagogique, de la coordination de l'enseignement, de l'évaluation des programmes et des bilans de trimestre avec les professeurs concernés.</p>  | <p>Josianne Robert<br/>Local : A-244-4 Téléphone : 514 343-6652<br/>Télécopieur : 514 343-5812<br/>Courriel : <a href="mailto:josianne.robert@umontreal.ca">josianne.robert@umontreal.ca</a></p>         |
| <p><b>DIRECTRICE DU CFIM</b></p> <p>Est responsable de l'ensemble du dossier de la formation pratique et de l'évaluation des stages. Coordonne le travail des responsables des stages. Embauche les superviseurs de stages et les chargés de cours attachés au CFIM.</p>   | <p>Annie Malo<br/>Local : A-244-6<br/>Téléphone : 514 343-6652<br/>Télécopieur : 514 343-5812<br/>Courriel : <a href="mailto:annie.malo@umontreal.ca">annie.malo@umontreal.ca</a></p>                    |
| <p><b>RESPONSABLE DU PROGRAMME</b></p> <p>Réfléchit au contenu du programme et aux modalités de sa mise en œuvre. Préside le comité de programme et le jury du programme. Assure l'animation pédagogique du programme et soutient les différents intervenants dans la réalisation de projets à caractère pédagogique.</p>  | <p>Nathalie Beaulac<br/>Local : A-524<br/>Téléphone : 514 343-7412<br/>Courriel : <a href="mailto:nathalie.beaulac@umontreal.ca">nathalie.beaulac@umontreal.ca</a></p>                                   |
| <p><b>ADJOINTE À LA VICE-DOYENNE</b></p> <p>Assiste la vice-doyenne dans la gestion et l'animation des programmes. Coordonne les demandes d'équivalences qui lui sont soumises. Est en lien constant avec les techniciennes en gestion des dossiers étudiants.</p>   | <p>Lucie Lortie<br/>Local : A-238-2<br/>Téléphone : 514 343-6111, poste 19566<br/>Télécopieur : 514 343-5812<br/>Courriel : <a href="mailto:lucie.lortie@umontreal.ca">lucie.lortie@umontreal.ca</a></p> |
| <p><b>COORDONNATRICE DES MESURES DE SOUTIEN EN FRANÇAIS</b></p> <p>Conçoit, en collaboration avec différents professeurs du département de didactique, l'évaluation et l'aide en français oral et écrit pour tous les étudiants des programmes du CFIM. Conseille les responsables de la formation pratique et les étudiants lorsque des problèmes particuliers liés à la connaissance de la langue se présentent. Fait également le lien entre la Faculté et le Centre de communication écrite (CCÉ) de l'Université de Montréal.</p> | <p>Karine Pouliot<br/>Local : A-235-2<br/>Téléphone : 514 343-7434<br/>Télécopieur : 514 343-5812<br/>Courriel : <a href="mailto:karine.pouliot.1@umontreal.ca">karine.pouliot.1@umontreal.ca</a></p>    |
| <p><b>TECHNICIENNE EN COORDINATION DU TRAVAIL DE BUREAU</b></p> <p>Assume les tâches de secrétariat relatives au vice-décanat aux études de 1er cycle et à la direction du CFIM.</p>   | <p>Bettina Akoakou<br/>Local : A-244-5<br/>Téléphone : 514 343-6652<br/>Télécopieur : 514 343-5812<br/>Courriel : <a href="mailto:bettina.akoakou@umontreal.ca">bettina.akoakou@umontreal.ca</a></p>     |

**AGENTE DE SECRÉTARIAT**

Collige les différents plans de cours, supervise le classement des travaux des étudiants, dactylographie les engagements, etc. Effectue la remise des travaux pour les chargés de cours.

**Daniella Pala**

Local : A-244

Téléphone : 514 343-6111, poste 0007

Télécopieur : 514 343-5812

Courriel : [secretariat-cfim@scedu.umontreal.ca](mailto:secretariat-cfim@scedu.umontreal.ca)

**TECHNICIENNE EN GESTION DES DOSSIERS  
ÉTUDIANTS**

Assume la gestion des dossiers, de la compilation des résultats d'évaluation, de la correspondance avec les étudiants et les professeurs, du choix de cours et de l'inscription dans l'un ou l'autre des segments du programme, des demandes d'équivalences, de la préparation des dossiers de jurys d'évaluation, de l'étude et du suivi des dossiers en probation, etc. Consulter sa technicienne à la gestion des dossiers étudiants pour toute question concernant le cheminement dans le programme.

**Élisa Pelletier**

Local A-209-3

Tél. : 514 343-6111, poste 4780

Télécopieur : 514-343-5812

Courriel : [elisa.pelletier@umontreal.ca](mailto:elisa.pelletier@umontreal.ca)

**RESPONSABLE DES STAGES**

Conçoit les guides pédagogiques qui soutiendront l'activité des superviseurs ainsi que des enseignants associés. Conseille les superviseurs dans leurs tâches d'encadrement et d'évaluation des stagiaires. Anime les rencontres de coordination des superviseurs. En collaboration avec ses collègues responsables des stages, assure les relations avec le milieu scolaire, la planification des stages, la recherche des lieux de stages, le placement des stagiaires et l'analyse des demandes spéciales des stagiaires.

**Catherine Joly**

Local A-223-2

Tél. : 514 343-6680

Courriel : [cjoly@umontreal.ca](mailto:cjoly@umontreal.ca)

**COMMIS AUX STAGES**

Participe au placement des stagiaires. Met à jour une banque de données (étudiants à placer, lieux de stages disponibles, enseignants associés). Apporte un support technique aux superviseurs de stages, etc.

Prendre les rendez-vous pour les stages avec la commis aux stages de votre programme.

**Marie-Ève Delfosse**

Local A-211-1

Tél. : 514 343-2276

Courriel : [marie-eve.delfosse@umontreal.ca](mailto:marie-eve.delfosse@umontreal.ca)



### 3 LE PROGRAMME

---

Le programme d'enseignement de l'éducation physique et à la santé est offert en collaboration avec l'école de kinésiologie de l'Université de Montréal.

Ce programme propose une formation qui:

- habilite à enseigner au préscolaire/primaire et au secondaire en proposant, entre autres, des ateliers pratiques d'enseignement auprès d'élèves (de vrais laboratoires d'enseignement!);
- offre des stages en alternance au préscolaire/ primaire et au secondaire;
- contribue au développement de 12 compétences professionnelles, ainsi qu'à l'appropriation du Programme de formation de l'école québécoise et de la Progression des apprentissages au préscolaire/primaire et secondaire;
- conjugue savoirs disciplinaires fondamentaux en kinésiologie (biomécanique, physiologie, apprentissage moteur), en nutrition, en promotion de l'activité physique et de la santé et savoirs pédagogiques intégrés en sciences de l'éducation (didactique, psychopédagogie et fondements de l'éducation);
- vise la prise en compte des élèves à besoins particuliers (kinésiologie, didactique et psychopédagogie);
- cherche à développer la collégialité aussi bien chez les intervenants que chez les étudiants dans une perspective de collaboration professionnelle et interprofessionnelle à l'égard du milieu scolaire;
- s'appuie sur la recherche, l'action, l'innovation et la réflexion à propos de pratiques enseignantes en éducation physique;
- vise la promotion de l'activité physique et de la santé chez les élèves;
- contribue à l'appropriation de différents moyens d'action aux fins d'enseignement par les étudiants (à travers un grand nombre et une grande variété d'activités physiques et sportives offertes).

Tous nos programmes de premier cycle ont été revus en profondeur pour l'admission 2014 de façon à mieux répondre aux besoins de formation actuels des futurs enseignants. Précisons d'emblée que tous les programmes de premier cycle offrent une formation pratique de 700 heures de stages en milieu scolaire.

Sur le site Internet de la Faculté des sciences de l'éducation à l'onglet « Les études de premier cycle », vous trouverez l'ensemble des programmes de baccalauréat ainsi que le cheminement proposé pour vos quatre années d'études. Chaque année du programme d'enseignement de l'éducation physique et à la santé a une orientation particulière (voir ci-dessous), qui est approfondie lors des Activités d'intégration, soit des séminaires à visée réflexive qui s'étalent tout au long de chaque année.

- 1<sup>ère</sup> année : L'enseignement de l'ÉPS au primaire ou au secondaire;
- 2<sup>ème</sup> année : L'enseignement de l'ÉPS au primaire (accent sur la didactique);
- 3<sup>ème</sup> année : L'enseignement de l'ÉPS au secondaire (accent sur l'évaluation);
- 4<sup>ème</sup> année : Pré-insertion professionnelle

La dernière année se termine par le stage de longue durée et également par un colloque de finissants où les productions et apprentissages des étudiants sont mis en valeur.

Le Centre étudiant est l'outil par excellence pour trouver de l'information, il est mis à jour toute l'année et permet en outre d'effectuer des transactions en ligne. On y accède à l'adresse suivante : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca) : cliquer sur l'icône indiquée ci-dessous, puis sur « Mon centre étudiant ».



De plus, votre Faculté est maintenant sur **Facebook!** Cherchez « Faculté des sciences de l'éducation ».

**Nous vous recommandons cependant de conserver la version présente de votre Guide étudiant, puisqu'elle correspond à la structure de votre programme lors de l'année de votre admission.**

### 3.1 STRUCTURE DU PROGRAMME

#### **BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION – Enseignement de l'éducation physique et à la santé**

##### **Structure du programme – ADMISSION AUTOMNE 2020**

##### **1-822-1-0 (VERSION 07)**

*Ce programme comporte 120 crédits dont 57 crédits en sciences de l'éducation (segment 01),  
63 crédits en éducation physique et à la santé (segment 70).*

|   |                   |  |   |
|---|-------------------|--|---|
| <b>B.Éd. - Enseignement de l'éducation physique et à la santé</b><br>1-822-1-0 version 07 – 120 crédits | <b>Segment 01</b> | <b>Éducation (57 cr.)</b>                        | <b>57 cr. obligatoires</b>                    |
|   | <b>Segment 70</b> | <b>Éducation physique et à la santé (63 cr.)</b> | <b>60 cr. obligatoires<br/>3 cr. à option</b> |

### Segment 01 - Éducation

*Bloc 01 A – obligatoire – (33 crédits)*

#### Éducation

| No cours  | Crédit | Titre                                       |
|-----------|--------|---|
| DID 10101 | 1,5    | Français écrit pour enseignants 1           |
| DID 10102 | 1,5    | Français écrit pour enseignants 2           |
| DID 2000  | 1      | Oral  |
| DID 2107  | 4      | Didactique de l'ÉPS                         |
| ETA 1001  | 3      | Histoire et philosophie de l'éducation      |
| ETA 1250  | 1      | Les enjeux de l'évaluation                  |
| ETA 1900  | 3      | Système éducatif et profession enseignante  |
| ETA 3888  | 3      | Évaluation des apprentissages en ÉPS        |
| PPA 1100  | 3      | Apprentissage scolaire et développement     |
| PPA 2102  | 3      | Gestion de classe en éducation physique     |
| PPA 3102  | 3      | Intervention auprès d'élèves en difficulté  |
| PPA 3310  | 3      | L'adolescent et l'école comme milieu de vie |
| PPA 3400  | 3      | Intégration scolaire des élèves HDAA        |

*Bloc 01 B – obligatoire – (24 crédits)*

#### Stages et activités d'intégration

| No cours | Crédit | Titre   |
|----------|--------|---|
| EDU 1004 | 3      | Stage 1 enseignement ÉPS primaire et secondaire |
| EDU 1314 | 1      | Séminaire d'intégration en ÉPS 1                |
| EDU 2204 | 5      | Stage 2 enseignement ÉPS primaire               |
| EDU 2314 | 1      | Séminaire d'intégration en ÉPS 2                |
| EDU 3004 | 5      | Stage 3 enseignement ÉPS secondaire             |
| EDU 3314 | 1      | Séminaire d'intégration en ÉPS 3                |
| EDU 4104 | 7      | Stage pré-insertion professionnelle             |
| EDU 4314 | 1      | Séminaire d'intégration en ÉPS 4                |

### Segment 70 - Éducation physique et santé

*Bloc 70 A – obligatoire – (28 crédits)*

#### Kinésiologie

| No cours | Crédit | Titre                                    |
|----------|--------|--|
| KIN 1031 | 3      | Apprentissage et contrôle du mouvement   |
| KIN 1047 | 4      | Activité physique : bases physiologiques |
| KIN 1049 | 3      | Anatomie fonctionnelle et enseignement   |
| KIN 1712 | 3      | Introduction en ÉPS                      |
| KIN 2010 | 3      | Croissance et développement moteur       |
| KIN 2101 | 3      | Biomécanique et enseignement             |
| KIN 2102 | 3      | Sécurité et premiers soins               |
| KIN 3710 | 3      | Élèves à besoins particuliers et ÉPS     |
| KIN 4101 | 3      | Éthique professionnelle en ÉPS           |

*Bloc 70 B – obligatoire – (8 crédits)*

#### Intervention en éducation physique et santé

| No cours | Crédit | Titre                                 |
|----------|--------|---------------------------------------|
| KIN 1402 | 3      | Atelier au secondaire                 |
| KIN 1404 | 2      | Recherche-action                      |
| KIN 1408 | 3      | Atelier au préscolaire et au primaire |

*Bloc 70 C – obligatoire – (5 crédits)*

#### Activités physiques et santé

| No cours | Crédit | Titre  |
|----------|--------|--|
| KIN 4104 | 2      | Activités de combat et autocontrôle                |
| KIN 4105 | 2      | Planification et évaluation de la compétence Santé |
| KIN 4106 | 1      | ÉPS et bien-être                                   |

*Bloc 70 D – obligatoire – (7 crédits)*

#### Éducation à la santé

| No cours | Crédit | Titre                              |
|----------|--------|------------------------------------|
| KIN 1405 | 2      | Évaluation des aptitudes physiques |

|          |   |   |
|----------|---|---|
| KIN 2209 | 2 | Activité physique et saine alimentation |
| KIN 3043 | 3 | Promotion de l'A.P. en milieu scolaire  |

*Bloc 70 E – obligatoire – (12 crédits)*

#### Activités pratiques

| No cours | Crédit | Titre                                  |
|----------|--------|--|
| KIN 1109 | 2      | Agir et interagir au primaire          |
| KIN 2107 | 2      | Activités collectives espace commun    |
| KIN 2109 | 2      | Agir, mouvements fondamentaux          |
| KIN 2208 | 2      | Agir et interagir – Patinoire          |
| KIN 3105 | 2      | Activités - Duels en espaces distincts |
| KIN 3106 | 2      | Agir et interagir - Piscine            |

*Bloc 70 F – option – (minimum 3 crédits, maximum 3 crédits)*

#### Complément de formation

| No cours | Crédit | Titre   |
|----------|--------|---|
| KIN 3201 | 1      | Enseigner en plein air                        |
| KIN 3202 | 1      | Sauvetage - sécurité aquatique                |
| KIN 4102 | 2      | Activités artistiques                         |
| KIN 4103 | 2      | Entraînement aérobique et musculosquelettique |

#### IMPORTANT

Afin de vous assurer un statut temps plein (12 crédits) pour la durée de votre baccalauréat (4 années) vous devez obligatoirement respecter le choix de cours proposé par le Centre de formation initiale des maîtres.

### 3.2 CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT

#### CHEMINEMENT OBLIGATOIRE – RÉGIME D'ÉTUDES TEMPS PLEIN - ADMIS 2020-2021

B. Éd. enseignement de l'éducation physique et à la santé 1-822-1-0 version 07

**Une dérogation à ce cheminement entraînera un retard dans l'obtention de votre diplôme**

| *P=Préalables<br>*C = Concomitants | 1 <sup>re</sup> année – 2020-2021  | 2 <sup>e</sup> année – 2021-2022  | 3 <sup>e</sup> année – 2022-2023   | 4 <sup>e</sup> année – 2023-2024  |
|------------------------------------|--|---|--|---|
| <b>Automne</b>                     | - <b>DID 10101 (*)</b> 1,5<br>Français écrit pour<br>enseignants 1       | - <b>DID 2000 (*)</b> 1<br>Oral   | - <b>ETA 3888(*)</b> 3<br>Évaluation des<br>apprentissages en ÉPS<br><b>P</b> : ETA 1250                     | - <b>KIN2010 (*)</b> 3<br>Croissance et<br>développement moteur<br><b>P</b> : KIN1047                             |
|                                    | - <b>ETA 1001</b> 3<br>Histoire et philosophie<br>de l'éducation         | - <b>DID 2107 (*)</b> 4<br>Didactique de l'ÉPS                          | - <b>KIN 1402 (*)</b> 3<br>Atelier au secondaire<br><b>P</b> : KIN 1712, DID 2107 et<br>PPA 2102             | - <b>KIN 4104 (*)</b> 2<br>Activités de combat et<br>autocontrôle   |
|                                    | - <b>KIN 1031 (*)</b> 3<br>Apprentissage et contrôle<br>du mouvement     | - <b>ETA 1250 (*)</b> 1<br>Enjeux actuel de<br>l'évaluation             | - <b>PPA 3310 (*)</b> 3<br>L'adolescent et l'école<br>comme milieu de vie<br><b>P</b> : PPA 1100             | - <b>KIN 4105 (*)</b> 2<br>Planification et évaluation<br>de la compétence Santé<br><b>P</b> : KIN2209 et KIN1405 |
|                                    | - <b>KIN 1049 (*)</b> 3<br>Anatomie fonctionnelle et<br>enseignement     | - <b>ETA 1900</b> 3<br>Système d'éducation et<br>profession enseignante | - <b>EDU 3004 (*)</b> 5<br>Stage 3 enseignement ÉPS<br><b>P</b> : DID2107 et EDU 2204<br><b>C</b> : ETA 3888 | - <b>KIN 3043 (*)</b> 3<br>Promotion de l'A.P. en<br>Milieu scolaire  |
|                                    | - <b>KIN 1712 (*)</b> 3<br>Introduction en ÉPS<br>(préalable au EDU1004) | - <b>KIN 2101 (*)</b> 3<br>Biomécanique et<br>enseignement              |  | - <b>Cours à option</b> au moins 2<br><b>Bloc 70F</b>   |
|                                    | - <b>KIN 2107 (*)</b> 2<br>Activités collectives<br>espace commun        | - <b>KIN 2109 (*)</b> 2<br>Agir mouvements<br>fondamentaux              |  |   |
|                                    | - <b>PPA 2102 (*)</b> 3<br>Gestion de classe en<br>éducation physique    |   |  |   |
|                                    | <b>16,5crédits</b>   | <b>16 crédits</b>   | <b>14 crédits</b>  | <b>12 crédits</b>   |

|              |   |  |   |   |
|--------------|---|--|---|---|
| <b>Hiver</b> | - <b>DID 10102</b> 1,5<br>Français écrit pour enseignants 2<br><b>P : DID10101</b>  | - <b>PPA 1100 (*)</b> 3<br>Apprentissage scolaire et développement   | - <b>PPA 3102 (*)</b> 3<br>Intervention auprès d'élève en difficulté<br><b>C : PPA 3400</b>   | - <b>EDU 4104 (*)</b> 7<br>Stage pré-insertion Professionnelle<br><b>P : EDU 3004 et 106 crédits du programme</b>                   |
|              | <b>KIN 1109 (*)</b> 2<br>Agir et interagir au primaire  | - <b>PPA 3400</b> 3<br>Intégration scolaire des élèves HDAA  | - <b>KIN 3105</b> 2<br>Activités - Duels en Espaces distincts   | <b>C : KIN 1404 EDU 4314 et KIN 4101 et KIN 4106</b>  |
|              | -- <b>EDU 1004 (*)</b> 3<br>Stage 1 enseignement ÉPS primaire et secondaire<br><b>P : KIN 1712</b><br><b>C : KIN 1408 et PPA 2102</b>   | - <b>EDU 2204 (*)</b> 5<br>Stage 2 enseignement ÉPS primaire<br><b>P : DID 2107 ET EDU 1004</b>  | - <b>KIN 3106</b> 2<br>Agir et interagir – Piscine  | - <b>EDU 4314 (1)(*)</b> 1<br>Séminaire d'intégration en ÉPS 4<br><b>P : EDU3314, et KIN 3043 et KIN 4104 et KIN4105 et KIN4106</b> |
|              | - <b>EDU 1314 (1)(*)</b> 1<br>Séminaire d'intégration en ÉPS 1<br><b>P : KIN 1031 et KIN 1049 et KIN 1712 et KIN 1109</b><br><b>C : EDU 1004 et KIN 1408 et PPA 2102 KIN 2102</b> | - <b>EDU 2314 (1)(*)</b> 1<br>Séminaire d'intégration en ÉPS 2<br><b>P : EDU 1314 et DID 2000 et DID 2107 et ETA 1250 et KIN 2101 et KIN 2107 et KIN 2109</b><br><b>C : PPA 1100 et KIN 2209 et KIN 2208 et EDU 2204</b> | - <b>KIN 1405 (*)</b> 2<br>Évaluation des aptitudes physiques   | - <b>KIN 1404 (*)</b> 2<br>Recherche-action   |
|              | - <b>KIN 1047 (*)</b> 4<br>Activité physique : bases physiologiques (préalable au KIN 2010)   | - <b>KIN 2209 (*)</b> 2<br>Activité physique et saine alimentation   | - <b>EDU 3314 (1)(*)</b> 1<br>Séminaire d'intégration en ÉPS 3<br><b>P : EDU 2314 et EDU 3004 et ETA 3888 et KIN1402 et PPA3310</b><br><b>C : KIN 1405 et KIN 3710 et PPA3102</b> | - <b>KIN 4106 (*)</b> 1<br>ÉPS et bien-être   |
|              | - <b>KIN 2102 (*)</b> 3<br>Sécurité et premiers soins   | - <b>KIN 2208 (*)</b> 2<br>Agir et interagir – Patinoire<br><b>P : DID 2107</b>  | - <b>KIN 3710 (*)</b> 3<br>Élèves à besoins particuliers et ÉPS   | - <b>KIN 4101 (*)</b> 3<br>Éthique professionnelle en ÉPS   |
|              | - <b>KIN 1408 (*)</b> 3<br>Atelier au préscolaire et au primaire  |  | - <b>Cours à option Bloc 70F,</b><br><br>- <b>KIN3201</b> 1<br>Enseigner en plein air   |   |
|              |   | <b>17,5 crédits</b>  | <b>16 crédits</b>   | <b>13 ou 14 crédits</b>   |
| <b>Total</b> | <b>34 crédits</b>   | <b>32 crédits</b>  | <b>28 crédits</b>   | <b>26 crédits</b>   |

<sup>1 et 2</sup> Ces cours sont sur deux sessions, les crédits sont attribués à la session d'hiver

Ce cheminement est à titre indicatif seulement, il peut être modifié sans préavis.

### 3.3 STAGES DU B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

| SIGLE DU COURS   | DISCIPLINE DE STAGE   | PRÉALABLES OU CONCOMITANTS  | PRÉSENCE À L'ÉCOLE  | REMARQUES  |
|--|---|---|---|--|
| 1 <sup>re</sup> année<br>EDU1004   | Familiarisation et assistanat au primaire ou au secondaire au choix | <b>Préalable :</b><br>KIN1712<br><br><b>Concomitants :</b><br>KIN1408 et PPA2102  | Trimestre hiver<br>2 jours de préstage +<br>18 jours<br><br>Total : 20 jours (avril)  |  |
| 2 <sup>e</sup> année<br>EDU2204  | Enseignement au primaire  | <b>Préalables :</b><br>DID2107 et EDU1004   | Trimestre hiver<br>2 demi-journées de préstage +<br>28 jours (mars-avril)   |  |
| 3 <sup>e</sup> année<br>EDU3004*<br><br>EDU3004X<br><i>Calendrier exceptionnel</i> | Enseignement Au secondaire  | <b>Préalables :</b><br>EDU2204 et DID2107<br><br><b>Concomitant :</b><br>ETA3888  | <b>Trimestre d'automne</b><br>2 demi-journées de préstage +<br>28 jours (nov.-déc.)<br><b>Trimestre d'hiver</b><br>2 demi-journées de préstage +<br>28 jours (février-mars) | La maîtrise du français écrit est une condition de poursuite des études. L'inscription au 3 <sup>e</sup> stage du programme est conditionnelle à la réussite du TECFÉE.                                  |
| 4 <sup>e</sup> année<br>EDU4104<br><br>EDU4104X<br><i>Calendrier exceptionnel</i>  | Enseignement au primaire ou au secondaire au choix                  | <b>Préalables :</b><br>EDU3004 et 106 crédits du programme<br><br><b>Concomitants :</b><br>KIN1404 et EDU4314 et KIN4101 et KIN4106 | 2 journées de préstage +<br>Trimestre d'hiver<br>45 jours (fév. à avril)<br><br><b>Stage d'automne</b><br>2 journées de préstage +<br>45 jours (septembre à novembre)       | La maîtrise du français oral est une condition de poursuite des études. L'inscription au 4 <sup>e</sup> stage du programme est conditionnelle à la réussite de l'évaluation facultaire de français oral. |

L'étudiant doit suivre le cheminement prescrit par la Faculté et doit consulter sa T.G.D.E. pour y apporter quelque modification que ce soit.

Selon le règlement des études, **en cas d'échec à un cours, l'étudiant doit reprendre celui-ci dans l'année qui suit l'échec.**

**Un double échec à un cours ou un échec à un 2<sup>e</sup> stage obligatoire entraîne l'exclusion du programme.**

## 4 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

On trouvera dans les pages qui suivent des informations relativement à certaines dispositions comme le calendrier facultaire, les exigences afin de poursuivre dans le programme, le Centre étudiant et les stages.

### 4.1 CALENDRIER FACULTAIRE

| CALENDRIER AUTOMNE 2020          |  |
|----------------------------------|--|
| Mardi 1er septembre              | Rentrée des étudiants                                |
| Lundi 7 septembre                | Congé universitaire – Fête du travail                |
| Jeudi 17 septembre               | Date limite pour la modification des choix de cours* |
| Lundi 12 octobre                 | Congé universitaire – Action de grâce                |
| Du 19 au 23 octobre              | Période d'activités libres dans certaines unités     |
| Vendredi 6 novembre              | Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*  |
| Mercredi 23 décembre             | Fin du trimestre                                     |
| CALENDRIER HIVER 2021            |  |
| Jeudi 7 janvier                  | Rentrée des étudiants                                |
| Vendredi 22 janvier              | Date limite pour la modification des choix de cours* |
| Du 1er au 5 mars 2021            | Période d'activités libres dans certaines unités     |
| Vendredi 12 mars 2021            | Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*  |
| Vendredi 2 et lundi 5 avril 2021 | Congé pascal   |
| Vendredi 30 avril 2021           | Fin du trimestre                                     |

\* À moins d'indication autre inscrite à l'horaire du cours.

L'horaire des cours est disponible sur le site Études – Centre étudiant : [www.etudes.umontreal.ca/](http://www.etudes.umontreal.ca/)

Information sur les programmes : [permisdenseigner@scedu.umontreal.ca](mailto:permisdenseigner@scedu.umontreal.ca)

Site de la Faculté des sciences de l'éducation : <http://fsc.umontreal.ca>

## 4.2 ANNULATION ET ABANDON DE COURS

### 4.2.1 Annulation ou modification

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. Dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

\* Veuillez **consulter l'horaire du cours sur le Centre étudiant pour les dates d'annulation**.

Dans tous les cas, il est recommandé de consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants avant d'annuler un cours afin d'être conseillé sur la pertinence de l'annulation projetée et les effets sur le cheminement.

### 4.2.2 Abandon (avec frais)

Le cours doit être abandonné **entre la date limite d'annulation et la date limite d'abandon**.

L'abandon de cours signifie que le cours demeure inscrit au dossier d'études. La mention ABA est alors indiquée au relevé de notes et à l'horaire de cours. Vous devez acquitter les droits de scolarité et frais afférents liés à ce cours.

Les abandons de cours avec frais doivent être faits AVANT le 10e cours pour les cours de 3 crédits. Pour les cours de plus ou de moins de 3 crédits veuillez consulter le Centre étudiant. Le cas échéant, l'étudiant doit compléter le formulaire « **INS\_Annul\_Abandon\_cours** » disponible dans le Centre étudiant sous la vignette vos formulaires : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>.

\* Veuillez **consulter l'horaire du cours sur le Centre étudiant pour les dates d'abandon**.

Si l'abandon d'un cours est effectué APRÈS la période prévue, l'étudiant se voit attribuer pour ce cours la note F\* (échec par absence) à son relevé de notes.

Des règles spécifiques s'appliquent pour l'abandon des stages (voir les guides de stage).

Pour plus d'information : <https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/#c126933>

## 4.3 EXIGENCES LINGUISTIQUES

La société québécoise souhaite que les enseignants deviennent des modèles linguistiques pour leurs élèves. Pour cette raison, dans tous les programmes de formation des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, la maîtrise du français tant oral qu'écrit revêt une importance spéciale et constitue une condition de poursuite des études.



### 4.3.1 Français écrit

Tout candidat admis doit se soumettre, à l'entrée dans le programme, à un test diagnostique de français écrit.

Ce test diagnostique est intitulé [Test de français Laval – Montréal \(TFLM\)](#)

- Ce test est de type objectif et permet de vérifier les connaissances fondamentales sur la langue française (grammaire, vocabulaire, orthographe).
- Il comporte 65 questions, chaque question valant un point.
- Le temps alloué pour répondre au TFLM, une fois les consignes données, est de 90 minutes.
- La consultation des ouvrages de référence est interdite.

Les étudiants qui n'obtiennent pas la note de passage au TFLM (65 %) doivent s'inscrire au cours de mise à niveau DID 1009 - Grammaire pour futurs enseignants. Ce cours de mise à niveau, prescrit à la suite du test d'entrée, est hors programme et il est soumis aux règles d'évaluation et de réussite décrites dans les plans de cours. Ce cours peut être suivi deux fois au maximum pendant la formation. Les étudiants qui obtiennent la note de passage au TFLM doivent s'inscrire dès la première année aux cours obligatoires DID 10101 et DID 10102 - Français écrit pour enseignants 1 et 2. Quant aux étudiants qui n'obtiennent pas la note de passage au TFLM, ils doivent réussir le DID1009 avant de s'inscrire aux cours DID 10101 et DID 10102 en 2<sup>e</sup> année.

Un service de [tutorat par les pairs](#) (volet « Grammaire » du **Centre GramMath**) est également offert aux étudiants qui sont inscrits à ces cours.

Tous les étudiants qui éprouvent des difficultés en français écrit sont également encouragés à profiter, tout au long de leurs études, des services offerts par le [Centre de communication écrite](#) : [ateliers gratuits](#) pour francophones ou pour non-francophones, et rencontres individuelles au [Centre d'aide en français](#) pour améliorer les compétences en rédaction.

### 4.3.2 Certification québécoise des futurs enseignants

Dans tous les programmes de formation des maîtres offerts au Québec par les différentes universités, la maîtrise du français écrit est attestée par la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Le seuil de réussite pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) est de 70 %. Les étudiants peuvent être inscrits à leur 3<sup>e</sup> stage à la condition que leur réussite du TECFÉE soit attestée avant la fin de la période d'inscription à ce stage. S'ils n'ont pas réussi le test avant cette échéance, le stage est reporté à l'année suivante, et ils doivent réussir le test d'ici là. Des renseignements sur les principes relatifs au TECFÉE, les moments des passations et les outils pour se préparer au test sont donnés sur le site de la [Faculté des sciences de l'éducation](#) sous l'onglet « Études de 1<sup>er</sup> cycle », section « Certification en français écrit ».

### 4.3.3 Notes finales et fautes de français

La qualité du français écrit des étudiants est l'affaire de tous ceux qui participent aux programmes de formation des maîtres. Afin d'harmoniser les pratiques dans les différents cours\* de 1er cycle offerts par la Faculté des sciences de l'éducation, la direction du Centre de formation initiale des maîtres

(CFIM) a adopté les balises suivantes, où il s'agit de prendre en considération le nombre moyen de fautes par 250 mots :

- De 0 à 1,5 faute en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document reste la même. Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne A+ à B+ pour ce résultat.
- De 1,6 à 2,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse d'un cran (exemple : de B- à C+). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne B+ à C+ pour ce résultat.
- De 2,6 à 3,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse de deux crans (exemple : de B- à C). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne C+ à D+ pour ce résultat.
- De 3,6 à 4,4 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse de trois crans (exemple : de B- à C-). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne D+ à E pour ce résultat.
- À partir de 4,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse également de trois crans (exemple : de B- à C-), mais l'étudiant est spécialement invité à consulter la responsable des mesures de soutien en français au CFIM pour s'informer de toutes les activités d'amélioration offertes. Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne E (échec) pour ce résultat.

\*ATTENTION : Durant les stages, des règles spécifiques s'appliquent; voir les guides des stages à ce sujet. Dans les cours de didactique du français, parce que la maîtrise du français fait partie des objectifs fondamentaux, des barèmes plus exigeants peuvent être utilisés.

### 4.3.4 Français oral

Au trimestre d'automne de la deuxième année de formation, les étudiants doivent suivre le cours DID2000 - Oral, puis, au trimestre d'hiver, la qualité du français oral qu'ils emploient est évaluée au moyen d'un enregistrement, dont le contexte est expliqué pendant les activités d'intégration par la coordonnatrice des mesures de soutien en français. Les étudiants sont alors avisés des modalités exactes d'évaluation. Les étudiants qui ne satisfont pas aux exigences de cette évaluation se

voient imposer les « Activités de formation en français oral pour futurs enseignants », formation pratique hors programme en français oral standard, suivie d'une évaluation. Si l'étudiant échoue à l'évaluation, il devra suivre des ateliers de reprise en français oral et se soumettre une nouvelle fois à une évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au stage de la 4<sup>e</sup> année de son programme. L'inscription au stage de 4<sup>e</sup> année est conditionnelle à la satisfaction des exigences en français oral. À noter que les frais des « Activités de formation en français oral pour futurs enseignants » sont actuellement de 72,50\$. Les étudiants seront avisés de toute éventuelle modification dans les procédures d'évaluation de l'oral.

#### Marche à suivre pour obtenir davantage d'explications au sujet de l'évaluation

- Après l'évaluation, si, à la lecture de sa version personnalisée de la Grille d'évaluation du français oral standard, l'étudiant désire obtenir des éclaircissements relatifs aux erreurs qui ont été relevées, il peut prendre rendez-vous avec la coordonnatrice des mesures de soutien en français pour une consultation.
- À la suite de sa rencontre avec la coordonnatrice, si l'étudiant croit qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit, il peut faire une demande de révision de l'évaluation, en présentant une requête écrite et motivée à la direction du CFIM dans les 15 jours ouvrés suivant l'émission de la note.

Les étudiants qui souhaitent améliorer leur compétence en communication orale, que ce soit avant ou après l'évaluation diagnostique, peuvent choisir de s'inscrire, en plus, aux ateliers offerts par le Service d'aide aux étudiants (SAÉ) : voir [les activités culturelles en communication](#) (Diction et phonétique, Communication orale I et II, Pause de voix parlée). Un [atelier de conversation](#) est également offert aux étudiants non francophones.

#### 4.3.5 Personne-ressource à la faculté

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires à propos des exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation ou recevoir des conseils pour parfaire votre connaissance de la langue et améliorer la qualité de vos textes ou de vos présentations, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des mesures de soutien en français : [karine.pouliot.1@umontreal.ca](mailto:karine.pouliot.1@umontreal.ca).

#### 4.3.6 Quelques références pour l'étude et la correction du français oral et écrit

*Antidote 8*. (2014). Logiciel. Montréal, Druide informatique. Disponible également en version *Antidote Mobile* pour iPhone et iPod Touch et en version *Antidote Ardoise* pour iPad.

BEAUCHESNE, Jacques et filles (2009) *Le grand dictionnaire des cooccurrences*, Montréal, Guérin, 788 p. Une version est offerte gratuitement en ligne au <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>, dans la section **Outils d'aide à la rédaction**.

Bescherelle. *L'Art de conjuguer* (2006). Montréal : Hurtubise HMH.

BOIVIN, Marie-Claude et Reine PINSONNAULT (2008). *La grammaire moderne: description et éléments pour sa didactique*. Montréal, Chenelière Éducation.

CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2008).

Section **Boîte à outils** (en ligne : [www.cce.umontreal.ca](http://www.cce.umontreal.ca) ).

CORBEIL, Jean-Claude (2012). *Le dictionnaire visuel +: définitions et notices encyclopédiques*. Montréal, Québec Amérique, 1112 p. Une version est offerte gratuitement en ligne au [www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/](http://www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/) .

GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (2011). *Le Bon usage. Grammaire française*, 15e éd., Paris et Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 1640 p.

LEGENDRE, Rénaud (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e éd., Montréal, Guérin, 1500 p.  
*Le Petit Robert de la langue française* (édition 2007 ou une édition subséquente). Paris, Dictionnaires Le Robert. Une version électronique récente est disponible au [www.bib.umontreal.ca/](http://www.bib.umontreal.ca/) , dans la section **Ressources électroniques**, sous « Dictionnaires et encyclopédies ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Banque de dépannage linguistique* (en ligne : [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html) ).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Grand dictionnaire terminologique* (en ligne : [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html) ).

OSTIGUY, Luc et Claude TOUSIGNANT (1993). *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin.

OSTIGUY, Luc, Éric CHAMPAGNE, Flore GERVAIS et Monique LEBRUN (2005). *Le français oral soutenu chez des étudiants québécois en formation pour l'enseignement au secondaire, Suivi de la situation linguistique, Étude 4*, Montréal, Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec. (Particulièrement les pages 21 et 22. Document disponible gratuitement en ligne sur le site de l'Office québécois de la langue française : [www.oqlf.gouv.qc.ca/](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/) ).

RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL (2004). *Grammaire méthodique du français*, Paris, Quadrige et Presses universitaires de France, 646 p. (Cet ouvrage inclut les Tolérances de 1976 dans ses descriptions de la norme.)

Site d'information sur la nouvelle orthographe française en ligne : [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info)

TANGUAY, Bernard (2006). *L'art de ponctuer*, 3e éd., Montréal, Québec Amérique, 248 p.

VILLERS, Marie-Éva de (2015). *Multidictionnaire de la langue française*, 6e éd., Montréal, Québec Amérique, 1855 p. Une version électronique récente est disponible au [www.bib.umontreal.ca/](http://www.bib.umontreal.ca/) , dans la section **Ressources électroniques**, sous « Dictionnaires et encyclopédies »

#### 4.4 SYSTÈME DE NOTATION

Certains professeurs utilisent une grille de conversion des notes exprimées en pourcentage en note alphabétique. Le choix de grille relève du professeur en fonction de ses attentes. Il revient aux étudiants de s'informer à ce sujet au début du cours.

Les étudiants ont intérêt à se préoccuper de leur moyenne cumulative, calculée au terme de chaque trimestre. Pour obtenir leur diplôme, ils doivent, notamment, maintenir une moyenne cumulative d'au

moins 2,0. Lorsque, pendant leurs études, leur moyenne est égale ou supérieure à 1,7, mais inférieure à 2,0, ils sont mis en probation. Lorsque cette moyenne est inférieure à 1,7, ils sont exclus du programme.

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

| NOTES | POINTS | ÉVALUATION QUALITATIVE                               | INTERPRÉTATION  |
|-------|--------|--|---|
| A+    | 4,3    | EXCELLENT<br>a dépassé les objectifs                 | maîtrise parfaite du contenu,<br>capacité de relier les<br>apprentissages, originalité et<br>contribution nouvelle    |
| A     | 4,0    |  |   |
| A-    | 3,7    |  |   |
| B+    | 3,3    | TRÈS BON<br>a tout à fait atteint les objectifs      | maîtrise quasi parfaite du contenu<br>capacité de relier les apprentissages   |
| B     | 3,0    |  |   |
| B-    | 2,7    |  |   |
| C+    | 2,3    | BON<br>a généralement atteint les<br>objectifs       | maîtrise de la majeure partie du<br>contenu<br>lacunes peu importantes<br>intégration limitée des apprentissages      |
| C     | 2,0    |  |   |
| C-    | 1,7    |  |   |
| D+    | 1,3    | PASSABLE<br>a partiellement atteint les<br>objectifs | maîtrise des éléments principaux du<br>contenu<br>lacunes importantes qui ne portent<br>cependant pas sur l'essentiel |
| D     | 1,0    |  |   |
| E     | 0,5    | ÉCHEC<br>n'a pas atteint les objectifs               | maîtrise insuffisante du contenu<br>lacunes importantes portant<br>parfois/souvent sur l'essentiel                    |
| F     | 0,0    |  |   |

## 4.5 ÉDUCATUM – SUIVI DES COMPÉTENCES DES ÉTUDIANTS

Les programmes de formation initiale des maîtres visent le développement de douze compétences professionnelles :

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Fondements                  | 1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions  |
|                             | 2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante  |
| Acte d'enseigner            | 3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation                           |
|                             | 4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation                             |
|                             | 5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre   |
|                             | 6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves   |
| Contexte social et scolaire | 7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap   |
|                             | 8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel                       |
|                             | 9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école  |
|                             | 10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés |
| Identité professionnelle    | 11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel   |
|                             | 12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions   |

Le développement de ces douze compétences est planifié tout au long de la formation à travers les différents cours et les stages. C'est pour soutenir les étudiants dans le développement de leurs compétences que la Faculté a mis en place ÉducatUM, le système de suivi des compétences des étudiants.

Chaque cours et chaque stage a pour rôle de contribuer à l'évaluation d'un certain nombre de compétences à travers des modalités déterminées par l'enseignant ou le superviseur. Au terme du cours ou du stage, en plus de fournir une note (A, B+, C-, etc.) ou une mention (succès ou échec), l'enseignant ou le superviseur signale les étudiants qui se sont démarqués pour l'une ou l'autre des compétences soit parce qu'ils dépassaient les attentes, soit parce qu'ils y satisfaisaient partiellement ou qu'ils n'y satisfaisaient pas. La valeur par défaut est que l'étudiant satisfait aux attentes.

Au terme de chaque trimestre, le jury du programme analyse les dossiers des étudiants qui ont été signalés et peut, s'il le juge pertinent, envoyer un message à ces étudiants soit pour les féliciter soit pour leur signaler une difficulté. Dans ce deuxième cas, le jury précise à l'étudiant la nature de la difficulté, propose des pistes de remédiation ou suggère à l'étudiant d'en trouver et lui exprime des attentes claires avec une échéance pour y répondre.

L'étudiant doit avoir atteint le niveau de développement de ses compétences jugé satisfaisant par la Faculté pour pouvoir effectuer son 3e et son 4e stage.

L'étudiant peut suivre l'évaluation du développement de ses compétences en consultant son espace StudiUM, où apparaissent les rétroactions de ses enseignants, les messages du jury et le tableau de synthèse de son évolution.

## **4.6 MISE EN PAGE POUR LA REMISE DES TRAVAUX**

Pour faciliter la manipulation et l'identification des travaux, le CFIM propose que la première page de tous les travaux soumis pour fins d'évaluation soit conforme au format suivant :

Nom de l'étudiant ou de  
l'étudiante Matricule

Titre du travail

Présenté à: *Nom du professeur*

Dans le cadre du cours: *Sigle et titre du cours*

Programme de:

Université de Montréal

Date

#### 4.7 RÉCUPÉRATION DES TRAVAUX

Les travaux et examens des étudiants sont la propriété de l'Université. Les professeurs ne sont donc pas tenus de vous les rendre. Cependant, la plupart des professeurs consentent à le faire. Si vous voulez récupérer un travail, avisez-en votre professeur. S'il n'y voit pas d'objection, vous pourrez le récupérer une fois que toutes les procédures d'évaluation seront terminées. Il est toujours sage, néanmoins, de conserver une copie de ses travaux.

La remise des travaux par les professeurs se fera à leur département d'attache. Ces derniers vous préciseront les modalités de cette remise.



Il est à noter que seuls les travaux remis à un chargé de cours peuvent être déposés et récupérés au CFIM.

Les travaux agrafés ou reliés (boudins) de format 8 1/2 X 11 ou 14 pouces et d'une épaisseur maximale d'un pouce remis aux chargés de cours seront les seuls classés et archivés par le CFIM. Les cartables, bandes vidéo ou autres grands formats seront retournés aux frais de l'étudiant (enveloppe pré-adressée et préaffranchie).

Vous trouverez au point 4.7 à la page précédente un format de présentation pour la première page de vos travaux.

## 4.8 UNIP ET ADRESSE COURRIEL INSTITUTIONNELLE

### 4.8.1 UNIP

Afin d'assurer la confidentialité des informations contenues dans votre dossier, vous recevrez un UNIP vous donnant accès à votre Centre étudiant. Dès réception de votre UNIP, vous pourrez vous brancher au réseau et devrez modifier votre UNIP afin de vous en choisir un qui soit confidentiel. Si vous perdez votre UNIP, présentez-vous au bureau de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants de votre programme pour que vous soit attribué un nouvel UNIP temporaire.

Pour plus d'information : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/code-dacces-et-unip/> .

### 4.8.2 Courriel institutionnel infonuagique

La création de l'adresse de courriel et l'activation de la boîte aux lettres se font automatiquement, lorsque vous êtes admis à un programme et autorisé à vous y inscrire.

L'adresse du courriel institutionnel prend habituellement la forme « **prenom.nom@umontreal.ca** ».

- ✓ Accéder au service à partir de cette adresse <http://o365.umontreal.ca/> ;
- ✓ Entrer votre code d'identification (ex. : p1234567) et votre UNIP (mot de passe) ;
- ✓ Cliquer sur « Courrier » pour accéder à la boîte aux lettres ;
- ✓ Pour configurer vos appareils mobiles, consulter la [FAQ Office 365](#), section « Configurations » ;
- ✓ **Utiliser exclusivement cette adresse dans toutes vos communications avec un membre du personnel de l'Université de Montréal.**

---

Pour plus d'information sur votre boîte aux lettres infonuagique, consulter le [site des TI](#) (Technologies de l'information) de l'UdeM ou communiquez avec leur équipe via le [formulaire d'aide](#) ou par téléphone au 514-343-7288.

## 4.9 PLACEMENT DES ÉTUDIANTS EN STAGE

### 4.9.1 Le contexte

Le CFIM est partenaire avec le milieu scolaire et respecte les ententes qui ont été négociées et qui sont révisées annuellement.

Les places de stage proviennent des responsables des commissions scolaires ou des directions d'établissements privés et sont attribués officiellement par le CFIM.

Le CFIM est responsable de fournir une place de stage dans la mesure où l'étudiant respecte les conditions et l'échéancier suivants.

### 4.9.2 Les conditions

L'étudiant assiste aux réunions d'inscription et d'information des stages.

L'étudiant respecte les protocoles d'entente avec les commissions scolaires et les établissements privés. Sur demande, l'étudiant doit remplir la déclaration relative aux antécédents judiciaires.

Lorsque l'étudiant a une possibilité de place de stage, il l'indique sur le formulaire lors de l'inscription. De plus, il demande à l'enseignant intéressé de suivre les procédures de placement en vigueur dans la commission scolaire ou l'établissement privé en mentionnant son nom et l'Université de Montréal.

L'étudiant ne peut faire un stage dans une école ou une classe fréquentée par un proche (membre du personnel ou élève).

L'étudiant respecte les dates du stage. Toute demande de modification doit se faire par écrit et être adressée à la responsable. En cas d'acceptation, l'étudiant remplit un formulaire de modification qui doit être validé par le milieu scolaire et retourné à la responsable.

L'étudiant inscrit, au Centre étudiant, tout changement d'adresse ou numéro de téléphone. Il informe par courriel le secrétariat des stages pour toute annulation, suspension de stage ou abandon de programme.

### 4.9.3 L'échéancier

Dès que l'étudiant reçoit sa place de stage, il doit la confirmer auprès du commis au stage.

L'étudiant communique avec l'école dans les jours qui suivent pour obtenir un rendez-vous avec l'enseignant désigné.

Dans les trois (3) semaines suivant l'obtention de sa place, l'étudiant rapporte au commis au stage le formulaire de confirmation complet et dûment signé.

Dans le cas d'un placement tardif, le formulaire doit être rapporté au lendemain de la première rencontre avec l'enseignant.

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de respecter l'échéancier, il doit en informer le secrétariat.

#### 4.9.4 Non-respect des conditions et de l'échéancier

- A. Mention « Difficulté » inscrite à la compétence 12 « Agir de façon éthique et responsable ».
- B. L'étudiant peut ne pas être autorisé à aller en stage.
- C. Exceptionnellement, à la suite d'une demande écrite adressée au comité des stages expliquant les motifs de son manquement, et si le comité des stages juge ses motifs valables, la mention « Difficulté » sera supprimée et/ou le stage pourra être autorisé.

### 4.10 SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

#### 4.10.1 Séjour individuel

Les étudiants peuvent bénéficier de programmes d'échanges individuels. Il s'agit pour ces derniers des programmes de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Les programmes de la CREPUQ offrent la possibilité d'étudier en Europe, aux États-Unis, au Mexique, ainsi que dans un nombre grandissant d'autres pays.

La liste des universités où il est possible de séjourner peut être consultée au [www.international.umontreal.ca/](http://www.international.umontreal.ca/).

#### 4.10.2 Conditions de participation

L'étudiant qui participe à un programme d'échanges doit :

- avoir complété, au moment du départ, une année d'études universitaires à temps plein;
- posséder un bon dossier scolaire;
- obtenir l'autorisation de la Faculté;
- maîtriser la langue de l'université d'accueil.

La sélection pour ces concours se fait en deux étapes : dans un premier temps, l'étudiant soumet son dossier au vice-décanat aux études de 1er cycle, qui étudiera son dossier scolaire et la pertinence du séjour à l'étranger. Par la suite, l'étudiant dépose son dossier à la Maison internationale, qui en assure le suivi.

Le candidat qui est accepté à un programme d'échanges étudiants reste inscrit à son université d'accueil. Dans le cas des échanges CREPUQ, le candidat effectue lui-même les démarches relatives au choix de cours qu'il fait approuver avant son départ par l'adjointe à la vice-doyenne.

Le ministère de l'Éducation, a mis sur pied un programme de bourses de mobilité pour tout résident québécois qui dépose une demande de participation pour un séjour d'études à l'étranger. De plus,

vous pouvez bénéficier des bourses, prix et programmes d'aide financière auxquels peut donner droit votre inscription à l'Université de Montréal. Les critères d'attribution des bourses sont l'excellence du dossier universitaire de l'étudiant (pour le programme d'études auquel il est inscrit au moment du dépôt de la demande) et la pertinence du séjour à l'étranger.

Si les programmes d'échanges étudiants présentent un intérêt pour vous, vous pouvez vous adresser à madame Zeina Tamaz ([z.tamaz@umontreal.ca](mailto:z.tamaz@umontreal.ca)), conseillère en communication, et par la suite, pour les échanges bilatéraux, à l'adjointe à la vice-doyenne, madame Lucie Lortie ([lucie.lortie@umontreal.ca](mailto:lucie.lortie@umontreal.ca)), pour les programmes de la CREPUQ. Vous serez d'ailleurs prévenus du moment où se tiendront les séances d'information sur ce sujet.

#### 4.11 ÉTUDES DE 2<sup>E</sup> CYCLE

Si vous envisagez de poursuivre des études dans un programme de maîtrise (M.A.) après votre diplôme de premier cycle, vous devez savoir qu'il est possible d'obtenir des bourses assez substantielles de la part de différents organismes subventionnaires.

Les critères de sélection pour l'attribution des bourses sont l'excellence du dossier scolaire, la pertinence de la thématique de recherche, la qualité du projet et les lettres de référence.

Ces bourses ne sont pas des prêts qu'il faut remettre à la fin de ses études. Il s'agit de bourses d'excellence offertes aux étudiants les plus prometteurs.

Le Fonds FRQSC (Fonds de recherche du Québec- Société et culture) offert par le gouvernement du Québec aux étudiants de deuxième cycle est l'un de ceux-là. Vous pouvez vous renseigner à l'adresse électronique suivante : [www.frqsc.gouv.qc.ca](http://www.frqsc.gouv.qc.ca). Le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC : <http://www.crsh.ca/>) offre également des bourses d'excellence.

##### **Les études de 2e cycle vous intéressent...**

Consultez notre site Internet : <http://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/>.

La Faculté des sciences de l'éducation vous offre un vaste choix de programmes d'études supérieures en formation professionnelle et en formation à la recherche.

#### 4.12 DEMANDES D'ÉQUIVALENCE OU D'EXEMPTION

Si vous avez déjà suivi des cours universitaires dont le contenu semble similaire à certains des cours du programme ou encore possédez une expérience de travail en enseignement, vous pouvez déposer une demande d'équivalence ou d'exemption qui sera évaluée par une équipe, composée du **directeur du département concerné**, un responsable disciplinaire et, le cas échéant, de l'enseignant qui donne le cours en question. Vous devez remettre transmettre par courriel à votre TGDE le formulaire accompagné de votre dossier complet.

**IMPORTANT : un dossier incomplet ne pourra être traité et sera retourné à l'étudiant.**

Date limite pour déposer une demande d'équivalences :

- 2e semaine de septembre pour le trimestre d'automne
- 2e semaine de janvier pour le trimestre d'hiver
- Dernière semaine d'avril pour le trimestre d'été

## DOCUMENTS REQUIS

### Le formulaire

Le formulaire CHE Équivalence exemption est disponible sous la vignette « Vos formulaires » de votre Centre étudiant dans Synchro (maximum de 4 cours par demande).

- ✓ Les cours suivis, pour lesquels vous demandez des équivalences, doivent être clairement indiqués, sigles et titres, ainsi que l'université, l'année, le nombre de crédits ou le nombre d'heures, et la note obtenue. La note minimum requise pour une demande d'équivalence est C (ou 10 pour les systèmes de notation établis sur 20).
- ✓ Vous devez inscrire le cours correspondant, appartenant à votre programme, que vous jugez équivalent (titre, sigle, nombre de crédits). **UNE SEULE PROPOSITION PAR COURS SERA ANALYSÉE.** Il est donc inutile de mettre plusieurs propositions pour un même cours. Vous trouverez les descripteurs de cours, ainsi que les plans de cours cadres en allant sur le site de la FSÉ à l'adresse citée plus haut

### Diplômes et relevés de notes

Les relevés de notes originaux ou encore les copies assermentées par le Bureau du Registraire sont exigés. Pour les cours suivis à l'Université de Montréal, une copie du relevé de notes suffit.

### Plans de cours ou descriptifs détaillés des cours

Les **plans de cours ou descriptifs détaillés** des cours que vous avez suivis et pour lesquels vous faites une demande d'équivalences sont exigés. Les documents produits dans toute autre langue que le français ou l'anglais, doivent être traduits par des traducteurs agréés.

### Expérience professionnelle

**Il est important de noter qu'à la demande du ministère de l'Éducation du Québec, il n'y a plus aucune équivalence ou exemption accordées pour un stage sur la base de l'expérience.**

Dans le cas d'une demande d'équivalence **pour un cours** sur la base de **l'expérience professionnelle** en enseignement à titre de titulaire de classe ou de professeur, les candidats doivent joindre une attestation de fonction de leur employeur précisant les matières enseignées, le niveau ainsi que les volumes horaires.

### Formation complétée il y a plus de dix ans

Si votre formation a été complétée il y a plus de 10 ans, vous devez présenter une lettre officielle de votre employeur attestant que vous avez travaillé dans le domaine de votre formation depuis la délivrance de votre diplôme. Pour chacune des expériences, l'attestation doit préciser : le lieu, la tâche (nombre d'heures/semaine ou portion de tâche), la discipline ou les rôles assumés.

### Délai de réponse et inscription aux cours du programme

Le traitement de votre demande prendra quelques semaines, nous vous prions de faire preuve de patience. Lorsque vous recevrez les consignes pour l'inscription aux cours de première année de votre programme, inscrivez-vous sans délai. La gestionnaire de votre dossier communiquera avec vous dès qu'elle obtiendra les décisions rendues et finalisera avec vous votre inscription en apportant les modifications au choix de cours s'il y a lieu.

## 5 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET ÉTHIQUE

---

En vous inscrivant à la Faculté des sciences de l'éducation, vous acceptez implicitement les règles de fonctionnement de l'Université de Montréal, de notre Faculté et du CFIM. Elles se trouvent formulées dans les divers documents officiels de l'Institution dont le règlement des études (<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>).

En voici un aperçu.

Le but de ces règles n'est pas de contraindre, mais de faire en sorte que les droits de chacun soient respectés. Par ailleurs, l'éthique fait référence à la conduite morale. En contexte universitaire, on entend par comportement éthique l'honnêteté et la justice, par exemple en ce qui concerne les travaux et les examens. On trouvera dans les pages qui suivent différentes directives et règles de fonctionnement particulièrement importantes.

### 5.1 ATTITUDE EN CLASSE

Les professeurs et de nombreux étudiants se plaignent de certains comportements et attitudes (bavardage pendant les cours, retards, dérangements, dénigrement de l'opinion d'autrui, etc.). À cet effet, l'Université reconnaît que chaque étudiant a le droit de profiter pleinement de ses cours. Pour cette raison, chacun a aussi l'obligation de respecter le droit des autres à profiter d'un bon climat de travail. Par ailleurs, les professeurs ont eux aussi le droit de pouvoir donner leurs cours dans des conditions propices. Il revient donc à chaque étudiant d'adopter des comportements et des attitudes propices au bon déroulement des cours :

- être ponctuel (début du cours, pause, etc.) afin de ne pas déranger le déroulement du cours;

- pour la même raison, attendre la fin du cours avant de quitter la salle;
- être attentif lorsque le professeur donne des explications et lorsque d'autres étudiants interviennent ou font une présentation;
- éteindre son téléphone cellulaire;
- respecter les idées et les opinions des autres;
- respecter le climat de travail;
- etc.

Le Règlement disciplinaire de l'Université de Montréal stipule que « Nul ne peut se conduire d'une façon perturbatrice ou abusive de nature à affecter de façon indue le fonctionnement académique de l'Université. » (art. 4b du Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants). Le Règlement ajoute que « Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université. » (art. 7).

Par ailleurs, à travers ÉducatUM, le système de suivi des compétences des étudiants, tous les enseignants peuvent signaler les étudiants qui se démarquent positivement ou négativement pour leur compétence 12, celle d'agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions, plus particulièrement pour sa composante « Adopter le comportement attendu d'un professionnel de l'enseignement » dans le contexte universitaire.

## 5.2 PRÉSENCE AUX COURS

Même si le règlement des études de premier cycle n'en traite pas spécifiquement, il convient de souligner que la présence aux cours favorise la réussite, puisque l'étudiant bénéficie des explications du professeur et que bon nombre d'éléments de contenu ne sont abordés que pendant les cours. Par ailleurs, il faut savoir que plusieurs cours en sciences de l'éducation ont pour objectif de permettre aux étudiants de développer leur compétence à travailler en équipe. En conséquence, une partie plus ou moins importante de l'évaluation dans ces cours porte sur des travaux réalisés en commun, pendant les périodes de cours. La note F\* (échec par absence) peut donc être attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas en classe lors de ces travaux, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du vice-décanat aux études de 1er cycle (voir la rubrique 5.3 à cet effet). Cependant, on ne peut interdire à un étudiant de se présenter à un examen parce qu'il s'est absenté trop souvent.

Dans le même ordre d'idées, il est normal que les étudiants travaillent pendant leurs études. Cependant, il convient de garder à l'esprit que sa formation doit être la priorité de tout étudiant. Cela signifie qu'il est mal avisé de travailler plus de 15 heures par semaine pendant les cours ou de manquer des cours pour aller travailler, y compris pour faire de la suppléance dans une école.

Il est à noter toutefois que la présence aux stages et aux séminaires de stage est obligatoire parce qu'il s'agit d'activités sous forme d'évaluation continue (mention d'échec ou de réussite au relevé de notes). Les absences lors d'un stage ou lors d'un séminaire de stage doivent en conséquence être justifiées valablement auprès de la direction du CFIM (voir la rubrique 5.3 à cet effet).

### 5.3 ABSENCE AUX ÉVALUATIONS

La présence aux activités d'évaluation (examens, travaux réalisés en classe, etc.) et aux activités de stage est obligatoire. L'étudiant doit motiver auprès de sa technicienne en gestion des dossiers étudiants, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue (stages et séminaires de stage) dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives appropriées. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par un courriel adressé au professeur et à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants du programme. Dans tous les cas, les pièces justificatives motivant l'absence doivent être déposées dans les 7 jours ouvrés suivant l'absence à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants du programme. Le vice-décanat aux études de 1er cycle détermine si le motif est acceptable. Les motifs acceptables sont généralement la maladie, les prescriptions de nature religieuse, la participation à une compétition sportive, le décès ou les funérailles d'un proche et les cas de force majeure. Tous ces motifs doivent faire l'objet de pièces justificatives dûment datées et signées et ces pièces doivent attester qu'il était impossible pour l'étudiant de se présenter à l'activité d'évaluation ou à l'activité de stage ainsi que la durée de l'incapacité.

### 5.4 VÉRIFICATION ET RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Selon le Règlement des études, le professeur est responsable de l'évaluation. C'est lui qui détermine les formes d'évaluation, leurs modalités et leur valeur respective dans le résultat global pour le cours. C'est lui aussi qui détermine les critères de réussite de chacune des évaluations de son cours.

Cependant, trois mécanismes sont à la disposition de l'étudiant qui considère qu'il y a eu erreur ou injustice dans une ou plusieurs de ses évaluations : la vérification, la révision et la révision exceptionnelle. Au besoin, le recours à ces mécanismes doit se faire dans cet ordre. La vérification doit être demandée directement au professeur ou au chargé de cours; les demandes de révision doivent se faire à l'aide d'un formulaire disponible au bureau de la TGDE. Les délais à respecter et les procédures sont décrits au chapitre 9 du règlement des études de 1er cycle de l'Université :

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>.

### 5.5 PLAGIAT

Les étudiants doivent respecter la propriété intellectuelle, ne pas s'approprier les travaux d'autrui. Le règlement disciplinaire de l'Université de Montréal sur le plagiat ou la fraude (p. RG 2) précise les comportements à éviter et les sanctions prévues. Ces dernières vont de l'échec à l'exercice où l'étudiant a été pris en faute à l'exclusion de l'Université de Montréal, selon la gravité de l'offense.



Tout échange de paroles ou de documents lors d'un examen, ainsi que le fait de regarder la copie d'autrui et de laisser autrui regarder sa copie, est un acte de plagiat qui pourra être dénoncé comme tel par le professeur.

La fraude comprend toutes les tentatives pour faire passer pour siens les travaux, les écrits d'un autre. Par exemple, l'usage d'informations glanées chez un auteur, à partir d'un texte imprimé ou sur Internet, et reproduites dans un travail sous forme de citation ou de périphrase, sans une référence à cet auteur, est assimilable à une fraude.

Si les règles relatives aux citations ou périphrases ne vous sont pas familières, demandez au professeur de vous rafraîchir la mémoire. La trop grande utilisation de citations, même si elles sont accompagnées de références aux auteurs, est déconseillée : faire un collage de la pensée des autres ne nous donne jamais une pensée personnelle. Nous vous suggérons deux sites Internet qui pourraient vous être très utiles :

- Intégrité, fraude et plagiat ([www.integrite.umontreal.ca](http://www.integrite.umontreal.ca))
- Infosphère ([www.bib.umontreal.ca/infosphere](http://www.bib.umontreal.ca/infosphere))

## 5.6 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La société québécoise confie ses enfants à des enseignants, aussi se donne-t-elle les moyens de s'assurer que ces derniers respectent un certain nombre de valeurs. Aussi, au moment de demander un brevet d'enseignement, vous aurez à remplir une déclaration indiquant vos antécédents judiciaires. Ce faisant, vous autoriserez votre futur employeur à s'assurer auprès des services de police de la véracité des informations fournies.

En conséquence, si vous possédez un dossier judiciaire, il serait bon de vous assurer dès à présent que celui-ci ne risque pas de vous empêcher d'accéder à l'enseignement.

Le document sur les antécédents judiciaires est maintenant disponible sur le site Internet de la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire (DFTPS) à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/autorisations-denseigner-verification-des-antecedents-judiciaires/pubLang/0/>

La loi sur les antécédents judiciaires est en application depuis le printemps 2006.

## 5.7 COMMENTAIRES ET PLAINTES

Les procédures présentées ci-dessous s'appliquent dans le cas de plaintes qui résultent d'une insatisfaction quant au fonctionnement d'un cours ou d'un stage, à son contenu, à son déroulement, ou encore à certaines attitudes des personnes qui interviennent dans le cadre de ce cours ou de ce stage, etc. Dans le cas de plaintes relatives aux résultats d'une évaluation, l'étudiant doit plutôt se référer aux procédures décrites dans la section 5.4 du guide.

### 5.7.1 Dans le cadre d'un cours

- 1) Le ou les étudiants devraient tout d'abord rencontrer le professeur ou le chargé de cours et lui communiquer le sujet de leur mécontentement. Le ou les étudiants peuvent à cet effet recourir à la procédure de Rétroaction d'étape (voir la section 5.8 du guide). Si des échanges s'effectuent par courriel, il serait avisé de les conserver.
- 2) Advenant l'insuccès de cette première démarche, le ou les étudiants peuvent déposer au directeur du département responsable du cours, en copie conforme à leur association étudiante une plainte écrite contenant :
  - Des documents et des faits précis décrivant clairement l'objet de la plainte;
  - La liste des moyens utilisés jusqu'à présent pour résoudre le problème;
  - La signature de l'étudiant ou des étudiants.
- 3) Le ou les étudiants seront invités par la suite à rencontrer le directeur du département. Il ou ils pourront être accompagnés d'un représentant de l'association étudiante, mais le groupe ne devrait pas être supérieur à trois étudiants, incluant le représentant

### 5.7.2 Dans le cadre d'un stage

- 1) Le ou les stagiaires devraient d'abord faire part du problème à leur enseignant-associé. Si des échanges s'effectuent par courriel, il serait avisé de les conserver. Advenant l'insuccès de cette première démarche, le ou les étudiants doivent informer leur superviseur de stage de la situation.
- 2) Si la situation requiert une rencontre avec la coordonnatrice de stage ou le/la responsable de formation pratique, le ou les étudiants peuvent être accompagnés par un représentant de leur association étudiante.

### 5.7.3 Dans le cadre d'un service offert par le CFIM

- 1) L'étudiant concerné par le sujet de la plainte doit écrire une lettre adressée à la vice-doyenne en copie conforme à l'association étudiante qui contient :
  - Des documents et faits précis, soutenant le sujet de la plainte;
  - La liste des moyens utilisés jusqu'à présent pour résoudre le problème ;
  - La signature de l'étudiant.
- 2) L'étudiant sera invité par la suite à rencontrer la vice-doyenne ou la directrice du CFIM.

Pour les cas plus graves (d'injustice, par exemple) vous pouvez vous adresser à la directrice ou au directeur du département concerné par ce cours. Enfin, il existe sur le campus un «ombudsman» chargé de recevoir des plaintes, de les analyser et de faire enquête s'il y a lieu.

## 5.8 L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LA RÉTROACTION D'ÉTAPE

Selon la politique de l'Université de Montréal, tous les cours sont l'objet, à la fin du trimestre, d'une évaluation par les étudiants au moyen d'un questionnaire en ligne. Il est très important de prendre le temps de répondre à ce questionnaire, dont les résultats contribuent à la promotion du personnel enseignant. Même si les réponses au questionnaire sont anonymes, les commentaires rédigés par les étudiants doivent rester respectueux et constructifs pour conserver leur crédibilité.

La rétroaction d'étape, quant à elle, a pour but de permettre aux étudiants de faire connaître, de manière anonyme, leurs impressions sur le cours à leur professeur ou à leur chargé de cours quelques semaines après le début du trimestre. Elle vise à faciliter le dialogue entre les étudiants et le professeur ou le chargé de cours et à faciliter l'apprentissage. La rétroaction d'étape s'effectue sur une base volontaire. C'est le professeur ou le chargé de cours qui décide de l'appliquer ou non dans son cours. Cela dit, les étudiants peuvent demander directement à leur professeur ou à leur chargé de cours de recourir à la rétroaction d'étape. Cette demande peut aussi s'effectuer par l'intermédiaire des associations étudiantes. La rétroaction d'étape a lieu entre le 3<sup>e</sup> cours et la mi-session. Un instrument est proposé à titre d'exemple. Il comporte quatre items seulement et permet aux étudiants d'indiquer ce qui va bien dans le cours, ce qui va moins bien, ce que le professeur ou le chargé de cours ainsi que les étudiants pourraient faire le cas échéant pour améliorer la situation (voir ce formulaire à la page suivante). Les résultats sont compilés par le professeur ou le chargé de cours. Il est seul à les connaître et il juge seul des suites à donner.



Sigle du cours : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Section : \_\_\_\_\_ Trimestre : \_\_\_\_\_

**Rétroaction d'étape**

*Ce que j'aime de ce cours.*

*Ce que j'aime moins.*

*Ce que le professeur pourrait faire pour améliorer nos apprentissages.*

*Ce que je pourrais faire.*  
*(ex. : participer davantage, relire le plan de cours, être présent(e) à tous les cours, poser plus de questions au professeur, lire soigneusement les textes assignés, etc.)*

## 6 SERVICES

---

Plusieurs services sont offerts aux étudiants. Certains sont disponibles au pavillon Marie-Victorin, d'autres ailleurs sur le campus.

### 6.1 TROUVER UN EMPLOI

Le Centre de soutien aux études et de développement de carrière (CSEDC) offre différents ateliers pour aider les étudiants dans leur démarche de recherche d'emploi. Sur demande, il est même possible d'organiser des ateliers personnalisés. Ces ateliers permettent d'aborder la démarche de recherche d'emploi en ciblant les besoins spécifiques de la clientèle visée (ex. : les enseignants).

**Renseignements :** 514 343-6736.

Deux références utiles pour la recherche d'emploi (en réserve à la didacthèque) :

#### **Répertoire des organismes et des établissements d'enseignement**

Publications du Québec


Ce document répertorie toutes les commissions scolaires du Québec ainsi que les institutions privées.

#### **Répertoire de l'enseignement privé**

Fédération des associations d'établissements privés

Ce document donne une description détaillée de tous les établissements privés au Québec ainsi que leurs spécificités.

### 6.2 SERVICES OFFERTS AU PAVILLON MARIE-VICTORIN

| Services   | Description  | Coordonnées  |
|--|--|--|
| <p>J'emBARC!</p>  | <p>Initiative de soutien aux étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation qui rencontrent des difficultés (scolaires, motivationnelles, organisationnelles, etc.) ou recherchent un soutien supplémentaire pour les études. Service gratuit.</p>  | <p>Pour toutes questions ou références:<br/> <a href="mailto:jembarcudem@gmail.com">jembarcudem@gmail.com</a></p>  |
| <p>La bibliothèque ÉPC - Biologie</p>  | <p>La <a href="#">Bibliothèque ÉPC-Biologie</a> est spécialisée en sciences de l'éducation et en psychologie, avec des ouvrages de référence, de livres, de revues, de thèses et de mémoires ainsi que la Didacthèque.</p>   | <p><b>Pavillon Marie-Victorin, local G-205</b><br/>                 Infos générales : 514-343-7242<br/>                 Prêt : 514-343-6111, poste 1705<br/> <a href="#">Modalités de prêt</a>, <a href="#">renouvellement d'emprunt</a>,<br/> <a href="#">réservation</a><br/>                 Information : 514-343-6111, poste 1706</p> |
| <p>Les TI (Technologies de l'information)</p>  | <p>Services à la disposition de tous les étudiants de l'Université. En plus du prêt d'équipement audiovisuel il y est donné des conseils et de l'assistance technique pour l'utilisation des appareils et des systèmes audiovisuels. Mon profil informatique aux TI désigne l'application avec laquelle les employés et les étudiants peuvent gérer eux-mêmes leur dossier informatique. Lancer l'application Mon profil informatique aux TI dans la page <a href="https://ti.umontreal.ca/profil_usager/profil_ti.html">https://ti.umontreal.ca/profil_usager/profil_ti.html</a>.</p> | <p><b>Point de services techniques (PST)</b><br/>                 (situé au local B-231)</p> <p><b>Téléphone</b> : 514 343-7673</p>  |
| <p>Les laboratoires informatiques</p>  | <p>Avec des équipements Macintosh et PC, un jeu de périphériques et de logiciels suffisant pour la plupart des besoins. Tous les laboratoires informatiques sont situés au pavillon Marie-Victorin dans le couloir A du 3e étage.</p>  | <p><b>Locaux</b> : A-309, A-311, A-319 et A-332<br/> <b>Information</b> : 514-343-6111, poste 43849 ou au local : A-334-2</p>  |

### 6.3 SERVICES OFFERTS AILLEURS SUR LE CAMPUS

| Services                                | Description  | Coordonnées  |
|---|--|--|
| La librairie                            | La Librairie a deux succursales : au pavillon Roger-Gaudry, spécialisée en sciences de la santé et en sciences de l'éducation, et au pavillon 3200 Jean-Brillant, spécialisée en lettres, en droit, en sciences humaines et sociales.  | <a href="http://www.librairie.umontreal.ca/">www.librairie.umontreal.ca/</a>   |
| Le bureau du registraire                | <p>Pour des renseignements sur les programmes d'études et les conditions d'inscription, les attestations officielles du statut d'étudiant et les cartes d'étudiant perdues ou mutilées. Et fournit les attestations d'études ou de diplômes, les relevés de notes supplémentaires et les photocopies d'un document tiré du dossier étudiant.</p> <p><b>Comptoir de la carte UdeM</b></p> | <p><b>Pavillon J.-A.-DeSève</b><br/>2332, boulevard Édouard-Montpetit (2e étage)<br/>Rez-de-chaussée - Carte UdeM (Métro Édouard-Montpetit)</p> <p><b>Téléphone admission :</b> 514 343-7076<br/><b>Site Web :</b> <a href="http://www.registrariat.umontreal.ca/">www.registrariat.umontreal.ca/</a><br/><b>Admission :</b> <a href="https://admission.umontreal.ca/etudes-aux-cycles-superieurs/">https://admission.umontreal.ca/etudes-aux-cycles-superieurs/</a><br/><b>Attestations, bulletins de notes :</b> <a href="http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/doc_officiels.html">www.etudes.umontreal.ca/dossier/doc_officiels.html</a><br/><b>Diplômes :</b> <a href="http://www.etudes.umontreal.ca/programme/diplomeDuplicata.html">www.etudes.umontreal.ca/programme/diplomeDuplicata.html</a><br/><b>Centre étudiant :</b> <a href="http://www.etudes.umontreal.ca">www.etudes.umontreal.ca</a></p> <p><a href="http://www.registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/">www.registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/</a></p> |
| Le centre de communication écrite (CCE) | Le Centre de communication écrite a pour mandat d'aider les étudiants à améliorer leurs compétences en français écrit, et propose à chaque session une grande variété d'ateliers gratuits, avec des services de tuteurs qui peuvent encadrer individuellement les étudiants.   | <p><b>Téléphone :</b> 514 343-5955<br/><b>Site Web :</b> <a href="http://www.cce.umontreal.ca">www.cce.umontreal.ca</a></p>  |
| Le bureau de l'aide financière          | Pour tout savoir sur le régime des prêts et bourses et sur les programmes d'aide financière.   | <p><b>Pavillon J.-A.-DeSève</b><br/>2332, boulevard Édouard-Montpetit, 4e étage, bureau A-4302<br/><b>Téléphone :</b> 514 343-6145<br/><b>Site Web :</b> <a href="http://www.baf.umontreal.ca/">www.baf.umontreal.ca/</a></p>  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>Le bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap</p>              | <p>Facilite l'intégration des étudiants handicapés, en leur fournissant tous les renseignements utiles et des ressources humaines et matérielles.</p>                                  | <p><b>Pavillon J.-A.-DeSève</b><br/>2332, boulevard Édouard-Montpetit, 4e étage, bureau B-4439<br/>Faire une demande par courriel au professeur[e]. Inclure <a href="mailto:esh-fse@scedu.umontreal.ca">esh-fse@scedu.umontreal.ca</a> en copie conforme.<br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.bsesh.umontreal.ca/">www.bsesh.umontreal.ca/</a></p> |
| <p>Le bureau des étudiants internationaux</p>                                   | <p>Accueille les étudiants internationaux et répond aux besoins spécifiques : formalités d'intégration, assurance-maladie, renseignements pratiques, etc.</p>                          | <p><b>Pavillon J.-A.-DeSève</b><br/>2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3e étage, bureau C-351<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-6935<br/><b>Courriel</b> : <a href="mailto:bei@sae.umontreal.ca">bei@sae.umontreal.ca</a><br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.bei.umontreal.ca/">www.bei.umontreal.ca/</a></p>  |
| <p>Le centre de soutien aux études et de développement de carrière - emploi</p> | <p>Pour de l'aide en recherche d'emploi dans le domaine d'études, ou emploi d'été, fin de semaine. Avec des ateliers offerts sur la méthode dynamique de recherche d'emploi.</p>       | <p>Pavillon 2101, boulevard Édouard-Montpetit - bureau 330<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-6736<br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.cesar.umontreal.ca/emploi/index.htm">http://www.cesar.umontreal.ca/emploi/index.htm</a></p>   |
| <p>Le Bureau du logement hors campus</p>  | <p>Pour de l'aide au logement.</p>   | <p><b>Pavillon J.-A.-DeSève</b><br/>2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3e étage, bureau B-3429<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-6533<br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.logement.umontreal.ca/">www.logement.umontreal.ca/</a></p>  |
| <p>Le centre de santé et de consultation psychologique</p>                      | <p>Mission de maintien de la santé physique et psychologique de la communauté du campus.</p>   | <p>Pavillon 2101, boulevard Édouard-Montpetit<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-6452<br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.cscp.umontreal.ca/">www.cscp.umontreal.ca/</a></p>   |
| <p>Le service des résidences</p>  | <p>L'Université offre la possibilité de louer des studios simples ou doubles ainsi que des chambres meublées à ses résidences universitaires aux étudiants inscrits à temps plein.</p> | <p>2350, boulevard Édouard-Montpetit<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-6531<br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.residences-etu.ca/">www.residences-etu.ca/</a></p>  |
| <p>L'ombudsman – Un recours accessible</p>                                      | <p>Après avoir épuisé les recours disponibles à la Faculté ou effectué les démarches administratives d'usage sans succès, n'hésitez pas à vous adresser à l'ombudsman.</p>             | <p><b>Bureau du campus Montréal</b><br/>2907 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine (coin av. Darlington) Montréal QC H3T 1C2<br/><b>Téléphone</b> : 514 343-2100<br/><b>Courriel</b> : <a href="mailto:ombudsman@umontreal.ca">ombudsman@umontreal.ca</a><br/><b>Site Web</b> : <a href="http://www.ombuds.umontreal.ca">www.ombuds.umontreal.ca</a></p>    |



## APPENDICES

---

### LISTE D'ASSOCIATIONS ET DE PUBLICATIONS

#### ASSOCIATIONS

**AMQ : Association mathématique du Québec**

Publication : Bulletin AMQ

Site Web : <http://www.amq.math.ca/bulletin/>

**AESTQ : Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec**

Publication : Spectre

Site Web : [www.aestq.org/index.php](http://www.aestq.org/index.php)

**AQEP : Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire**

Site Web : [www.aqep.org](http://www.aqep.org)

**AQPF : Association québécoise des professeurs et des professeures de français**

Site Web : [www.aqpf.qc.ca/](http://www.aqpf.qc.ca/)

**AQUOPS : Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire.**

Site Web : [www.aquops.qc.ca/](http://www.aquops.qc.ca/)

**SPHQ : Société des professeurs d'histoire du Québec**

Publication : Traces

Site Web : <http://sphq.recitus.qc.ca/>

#### PUBLICATIONS

**REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Publication de travaux scientifiques en éducation Publiée par l'Université de Montréal.

Site Web : [www.rse.umontreal.ca/INDEX.htm](http://www.rse.umontreal.ca/INDEX.htm)

**ENFORMATEXTE**

Information sur les nouveautés dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. Publiée par les Services informatiques de l'Université de Montréal. Gratuit.

**PROPULSION**

Revue professionnelle à l'intention des éducateurs et éducatrices physiques du Québec de la FÉÉPEQ (Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec)

Site Web : [www.Feepeq.com/revue-propulsion](http://www.Feepeq.com/revue-propulsion)

**REVUE phénEPS**

Revue à l'intention des chercheurs et enseignants en ÉPS au Canada. Site Web :

<http://www.eps-canada.ca/ressources/revue-pheneps>

**EPS JOURNAL**

Journal à l'intention des éducateurs et éducatrices physiques du Canada. Site Web :

<http://www.eps-canada.ca/ressources/journal-eps>

**VIE PÉDAGOGIQUE**

À l'intention des enseignants et des enseignantes du primaire et du secondaire. Publiée par le gouvernement du Québec. Gratuit.

Notez qu'il existe de nombreux autres périodiques en éducation. Consultez les présentoirs de la didacthèque pour une liste plus exhaustive.

CARTE DU CAMPUS

# Carte du campus

- |  |  |   |                                      |  |                                   |
|--|--|---|--------------------------------------|--|-----------------------------------|
| 1 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine            | 8 Residence C  | 15 Pavillon Claire-McNicoll                               | 22 Pavillon Marcelle-Coutu           | 30 3333, chemin Queen-Mary                 | 37 Pavillon Liliane de Stewart    |
| 2 H20, boulevard Mont-Royal                          | 9 Residence A et annexe                                  | 16 Pavillon de la Direction des immeubles                 | 23 Pavillon Paul-G.-Desmarais        | 31 3744, rue Jean-Brillant                 | 38 Pavillon Marguerite-d'Youville |
| 3 Pavillon Marie-Victoria                            | 10 Pavillon Thérèse-Casgrain                             | 17 Centre des technologies de fabrication en aérospatiale | 24 Garage Louis-Colin                | 32 3050-3060, boulevard Édouard-Montpetit  | 39 7077, avenue du Parc           |
| 4 Pavillon de la faculté de musique                  | 11 École Polytechnique                                   | 18 Centrale thermique                                     | 25 Pavillon Samuel-Broufman          | 33 3032-3034, boulevard Édouard-Montpetit  |                                   |
| 5 Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) | 12 Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde | 19 Pavillon René-J.-A.-Lévesque                           | 26 Pavillon Maximilien-Caron         | 34 2910, boulevard Édouard-Montpetit       |                                   |
| 6 2101, boulevard Édouard-Montpetit                  | 13 Pavillon J.-Armand-Bombardier                         | 20 Pavillon André-Aisenstadt                              | 27 Pavillon Lionel-Groulx            | 35 HEC Montréal - Pavillon principal       |                                   |
| 7 Pavillon J.-A.-DeSève (Centre étudiant)            | 14 Pavillon Roger-Gaudry                                 | 21 Pavillon Jean-Coutu                                    | 28 3300, rue Jean-Brillant           | 36 Pavillon de la Faculté de l'aménagement |                                   |
|  |  |   | 29 HEC Montréal - 5255, av. Decelles |  |                                   |
- Stationnement pour visiteurs

